COMMISSION DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE

(CDPI)

Publication des extraits de décisions

Audience du 30 juin 2021

Composition de la Commission disciplinaire de 1ère instance :

- M. Pascal LEMASSON, président de séance,
- Mme Sonia KACED, membre de la commission,
- M. Fabien ROLAND, membre de la commission.

En présence de :

- Mme Océane GIRAULT, juriste de la FFHG, secrétaire de séance,
- Mme Sacha PENSEC, apprentie juriste au sein de la FFHG

Dossier n° 1 : M.A

La Commission disciplinaire de première instance (« la Commission » ou « CDPI ») de la Fédération française de hockey sur glace (« FFHG ») s'est réunie le 30 juin 2021 à la suite de la saisine de la CDPI par Caroline DUVAL, Présidente du Comité d'Ethique, par un courriel du 15 juin 2021.

Après étude de l'ensemble des faits dont la FFHG a eu connaissance, il semblerait que M. A a tenu de vives critiques à l'encontre de l'ensemble du corps arbitral français et de son encadrement lors d'une interview diffusée en direct sur la page Facebook du club.

M. A, en sa qualité d'entraineur du club X et de licencié de la FFHG, a été régulièrement convoqué le 30 juin 2021 devant la Commission par un courriel du 18 juin 2021 pour des faits pouvant relever d'une violation des règlements fédéraux.

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE A DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE :

- **Article 1er :** De sanctionner M. A à six (6) matchs de suspension dont deux (2) avec sursis, à compter de la première journée du championnat 2021/2022.
- **Article 2 :** De publier la présente décision de manière anonyme sur le site internet de la FFHG, sous forme d'un résumé informant le public des motifs et du dispositif de celle-ci. Cette publication n'interviendra qu'après épuisement des voies de recours internes à la FFHG